

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1218>



# Lettre à Florence Parly : la ministre se tait, le Président répond

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : mercredi 23 septembre 2020

---

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

---

**Le 18 juin 2020, 80e anniversaire de l'Appel du général de Gaulle, le président de l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN) avait écrit à Mme Florence Parly, ministre des armées, avec copie au Président de la République, au Premier ministre d'alors, et à plusieurs autres responsables éminents.**

Trois mois plus tard, la ministre n'a toujours pas répondu, mais le Président de la République vient de le faire et l'incite à en faire autant, par une lettre de son Chef de Cabinet datée du 14 septembre 2020 et postée le jour même :

*" Monsieur le Président,*

*"Le Président de la République a bien reçu la copie de la correspondance que vous avez adressée à Madame Florence PARLY, ministre des armées et m'a confié le soin de vous en remercier.*

*"Soyez certain que le Chef de l'Etat a pris connaissance des observations que vous formulez au sujet de la politique de défense de notre pays.*

*"Je n'ai pas manqué d'appeler l'attention de Madame PARLY sur votre intervention.*

*"Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*"Brice BLONDEL"*

Cette missive a de quoi rendre perplexe. S'agit-il de l'un de ces courriers dont les cabinets ministériels sont coutumiers et par lesquels ils se débarrassent poliment d'un importun en lui faisant savoir qu'on a prêté la plus grande attention à un courrier dont on ne tiendra bien évidemment aucun compte ? S'agit-il au contraire de l'esquisse d'une ébauche de changement de politique ?

Toujours est-il que cette fois-ci, il y a un vrai problème, comme disent nos contemporains. Disons un paradoxe, voire une incongruité. Pour s'en convaincre, il convient de relire les propos tenus par le président d'ACDN à Madame Parly et notamment leur conclusion :

*"Vous êtes, Madame la ministre, un bel exemple du double langage, du double jeu, de la tartuferie et du cynisme français en matière de respect du droit international humanitaire comme en matière de désarmement, conventionnel ou nucléaire. Il n'y a pas là de quoi être fier. En tant que citoyens, nous avons honte de cette France-là.*

*"Dans le "monde d'après" où nous entrons, Madame, le gouvernement dont vous êtes doit changer en urgence de discours et de posture, ou plutôt, d'imposture : conformer la politique de défense de la France à ses engagements, à sa Constitution, aux valeurs de la République, et simplement à la raison.*

*"Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison." (Albert Camus, Combat, 8 août 1945)*

## Lettre à Florence Parly : la ministre se tait, le Président répond

---

Ce sont donc ces propos dont le Président de la République remercie leur auteur et sur lesquels il attire l'attention de sa ministre des armées, sans doute pour qu'elle y réponde. "Double langage, double jeu, tartuferie et cynisme" : comment le Président peut-il admettre ces reproches sans broncher ? Ignorerait-il que c'est lui qui inspire "la politique de défense de notre pays" ? Elle ne relèverait donc plus de lui, mais uniquement de sa ministre des armées, qui pour un peu serait seule à porter le chapeau ? La désavouerait-il ?

On verra bien comment Madame Parly va se défaire de ce sparadrap. A qui va-t-elle refiler la patate chaude ? Au ministre des Affaires étrangères ? Au vaguemestre du ministère ?

En attendant, on peut toujours nourrir le fol espoir que la France se livre bientôt à une révision déchirante de sa politique de défense. Que le Président de la République décide, par exemple, d'inviter les autres Etats dotés d'armes nucléaires à négocier avec elle l'élimination concertée de leurs arsenaux. Ou encore, pourquoi pas, qu'il décide de poser de son propre chef aux Français la question qu'ACDN souhaite leur voir soumise, à défaut de procédure plus facile, par un référendum d'initiative parlementaire et citoyenne :

*"Approuvez-vous que la France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l'ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?"*

Si ce n'est toujours pas le cas, sans doute faudra-t-il aviser à des initiatives plus fortes.

Saintes, le 22 septembre 2020

ACDN